

Mesdames et Messieurs Les Présidents des clubs de Bretagne

Mesdames, Messieurs les Présidents,

L'Assemblée Générale Annuelle de la Ligue de Bretagne de Natation se tiendra le :

SAMEDI 26 mars 2022 Accueil à partir de 08 H 30 Au Palais des Congrès Place des Ducs de Rohan 56300 PONTIVY

Nous avons le plaisir de vous inviter à cette Assemblée, qui nous le souhaitons réunira un maximum de représentants de clubs de notre région.

L'accueil sera assuré à partir de 08 H 30. L'ouverture de l'Assemblée est fixée à 09 H 30 (appel des clubs), jusqu'à 16h30 durée de l'Assemblée.

Afin d'organiser cette journée dans les meilleures conditions, vous trouverez, sous ce pli, une fiche de participation et de réservation pour vos repas qui va permettre aux représentants de votre association d'assurer, dès à présent, leur inscription.

Cette fiche doit-être adressée (par club) dûment remplie avant le 14mars 2022 dernier délai à :

LIGUE DE BRETAGNE DE NATATION 9 rue Léo Lagrange 35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Le prix du déjeuner est fixé à 30 €. La Ligue prendra en charge 1 délégué par club.

La Ligue adressera aux clubs le 14 mars 2022 (au plus tard) un dossier spécial Assemblée Générale contenant l'ordre du jour, le déroulement de la journée, le dossier financier, les bilans de la saison sportive 2020/2021, la liste des candidatures au Comité Directeur.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'expression de nos salutations les plus sportives.

Ligue de Bretagne de Natation 9 rue Léo Lagrange – 35131 Chartres de Bretagne ☎: 02.99.67.03.58



ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE SAMEDI 26 MARS 2022

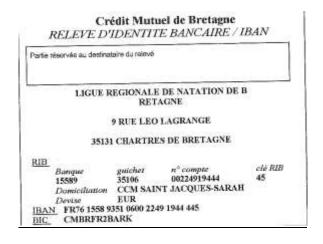
Accueil à partir de 8h30 Au Palais des Congrès Place des Ducs de Rohan 56300 PONTIVY

Fiche de participation et de réservation du déjeuner

Adresse du restaurant : CARPACCIO RISTORANTE 9 RUE DU CAIRE 56300 PONTIVY

CLUB	Tél:
Nom du dirigeant qui représentera votre association Lors des travaux de l'Assemblée :	
Nombre de repas à réserver : (Prise en charge : 1 personne par club)	30 €
Nombre de repas à réserver pour les autres personnes :	x 30 € = Total :
Règlement par virement en y indiquant le nom du club et l'obje Aucun repas ne sera réservé le jour de l'Assemblée.	et du virement.
	Signature et cachet du Club.

Cette fiche doit-être adressée à la Ligue de Bretagne de Natation 9 rue Léo Lagrange 35131 CHARTRES DE BRETAGNE <u>avant le 14 mars 2022 par mail ou courrier</u>



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION



LIGUE DE BRETAGNE



POUVOIR

Générale lors de la signature de la feuille de présence